



PROGRAMME DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Année 2023/2024

ANIMATEUR D'ÉQUITATION

PRÉROGATIVES ET OBJECTIFS

La formation prépare au diplôme d'Animateur d'Équitation, **titre à finalité professionnelle** de niveau III inscrit au Répertoire National des Certifications Professionnelles, et délivré par la FFE.

Le titre d'Animateur d'Équitation permet à son détenteur d'exercer des fonctions d'encadrement de l'équitation contre rémunération. Cette qualification permet au diplômé **d'encadrer les activités de découverte, d'animation et d'initiation aux pratiques équestres sous la responsabilité d'un diplômé d'Etat de niveau IV ou supérieur** (à l'exclusion des compétitions Amateur et plus).

A l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- ✓ Participer à l'animation des activités équestres en assurant la sécurité des pratiquants, des tiers et des équidés
- ✓ Accueillir les différents publics du centre équestre, du poney club ou du centre de tourisme équestre et d'assurer la promotion des activités et des animations de la structure,
- ✓ D'assurer l'alimentation, l'abreuvement, l'entretien des litières, les soins courants et le travail éventuel des équidés dont il a la charge,
- ✓ Ranger et entretenir les installations, le matériel et les aires de travail, et contribuer à la propreté générale de la structure qui l'emploie.

PUBLICS CONCERNÉS

La formation s'adresse à **tous publics** : personnes issues d'un cursus de formation initiale ou s'inscrivant dans un processus de formation professionnelle continue (demandeurs d'emploi, projet de reconversion professionnelle, salarié(s)...) souhaitant :

- ✓ S'investir dans l'enseignement de l'équitation sous la tutelle d'un moniteur Diplômé d'Etat
- ✓ Animer professionnellement des activités équestres
- ✓ Se destiner au BPJEPS et préparer activement à l'entrée en formation et acquérir les compétences nécessaires.

CONDITIONS D'ACCÈS

- ✓ Être âgé de 16 ans minimum
- ✓ Être titulaire d'un diplôme de premiers secours (SST ou PSC1)
- ✓ Être titulaire du galop 6 ou plus
- ✓ Avoir une licence fédérale pratiquant en cours de validité
- ✓ Avoir un certificat d'aptitude à la pratique et l'enseignement de l'équitation
- ✓ Réussir les tests d'entrée et de positionnement

LIEU DE FORMATION

La formation se déroule au Domaine des A, labellisé École Française d'Équitation, Poney club et Cheval club de France, Cheval Étape hébergement intérieur et extérieur.

Le Domaine des A est situé à Bréhémont dans un écrin de verdure en bord de Loire, à 5 minutes de Langeais et 20 minutes de Tours (Indre et Loire – Région Centre Val de Loire). La commune est inscrite au Patrimoine mondial par l'Unesco, de plus le Domaine des A est également implanté dans le Parc Naturel Régional Loire-Anjou-Touraine bénéficiant de ce fait d'un environnement, d'une faune et d'une flore préservés.

DURÉE DE LA FORMATION

La formation animateur équitation se déroule sur 11 mois en alternance du 1^{er} septembre 2023 au 5 juillet 2024. Le volume horaire se répartit entre les périodes au sein de l'Organisme de Formation et l'entreprise : 490 heures en centre de formation et 945 heures en entreprise.

COÛT DE LA FORMATION

Le prix de la formation est de 5 500 € pour une formation complète sans allègement ni renforcement. Suite au positionnement de l'élève, le coût de la formation peut varier.

Ce prix comprend :

- La formation d'animateur d'équitation avec cours théoriques, pédagogiques, pratiques de mise en situation,
- La formation équestre avec pratique à cheval et à pied, soins et entretien de la cavalerie, des équipements et de la structure.

TESTS DE SÉLECTION

Les tests de sélection, spécifiques à l'Organisme de Formation se composent :

- ✓ D'un entretien de motivation portant sur le projet professionnel du candidat et son expérience de cavalier
- ✓ D'un questionnaire de connaissances sur la théorie des galops 1 à 6 et questions ouvertes
- ✓ D'un test à cheval : reprise de dressage, parcours de sauts d'obstacles et travail à pied

ADAPTATION DES OBJECTIFS DE FORMATION AUX PUBLICS

La formation construite sous forme modulaire permet d'individualiser la durée des parcours de formation en fonction des besoins identifiés, de l'expérience des candidats et des dispenses de formation acquises.

Suite aux entretiens réalisés et au positionnement, un parcours individuel de formation allégé ou renforcé est proposé à chaque candidat prenant en compte son projet professionnel, ses expériences bénévoles et salariées, ses qualifications et diplômes, son niveau équestre et ses performances sportives.

1. Des moyens pédagogiques numériques conçus spécifiquement pour la session de formation

Le centre de formation alimentera une plateforme d'information et de communication à laquelle les tuteurs, les stagiaires et les formateurs pourront avoir accès (code d'accès) pendant la durée de la formation. Cette plateforme, « ressource » permettra facilement d'actualiser la base de données DATADOCK. Elle comprendra :

- **Un espace « informations »** alimenté par l'organisme de formation accessible à tous :
 - Référentiels métier et de certification, règlement intérieur
 - Programme de formation
 - Calendrier de la formation et organisation des certifications
 - Informations pratiques, actualité de la formation
 - Agenda partagé décrivant pour chaque séquence les objectifs pédagogiques et contenus abordés
 - Tarifs et CGV
 - Engagement qualité et livret d'accueil
- **Un espace « communication »** (accès réservé) :
 - Les noms et coordonnées (email) du coordonnateur pédagogique et du formateur pédagogique et leurs missions
 - Les noms et coordonnées (email) des différents stagiaires
 - Les noms et coordonnées (email) des entreprises d'accueil et des tuteurs si différents
- **Un espace « ressource » destiné aux stagiaires en formation :**
 - Accès aux cours, mini conférences, vidéos, sites ressource utiles... alimenté au fur et à mesure de la formation
- **Un espace « travail à distance » :**
 - Description des travaux à réaliser : nature des travaux, formateur référent, modalités de travail (consignes, critère d'évaluation, date et heure d'envoi)
NOTA : Les travaux à réaliser à distance s'inscrivent dans le prolongement des temps de formation en présentiel et sont présentés en face à face aux stagiaires. Ils ont pour objet de stimuler le processus d'apprentissage (transfert) en conduisant chacun à mobiliser, en situation professionnelle, les connaissances abordées en centre de formation (travaux pratiques, analyse de situation-problèmes, productions pédagogiques, ...)
- **Un espace réservé aux tuteurs :**
 - Charte d'alternance
 - Objectifs pour chaque séquence de formation (en centre/en entreprise) formation
 - Rôle et les missions du tuteur
 - Règlementation en vigueur (code du travail)
 - Outils de suivi en entreprise (cahier de suivi)
- **Un espace réservé aux formateurs :**
 - CV thèques
 - Documentation technique et pédagogique

2. Des moyens techniques (infrastructure, équipement, matériel) conformes et adaptés

Infrastructure, équipements :

Les formations se déroulent au Domaine des A à Bréhémont

Les stagiaires en formation disposent de l'ensemble des infrastructures, équipements, matériel et services existants sur le site :

- Salle de cours chauffée (WIFI) et aménagée (micro-onde, frigo,...)
- Bloc sanitaire (WC et douches)
- Deux selleries

- 14 Boxes (3m x 3m)
- 1 Manège : 20m x 15m
- 1 carrière : 35m x 65m en sable de Fontainebleau
- 1 carrière de dressage : 60m x 20m
- 1 rond de longe : 20m de diamètre en sable de Fontainebleau
- 1 spring garden avec 12 obstacles de cross (1 hectare)
- Bureau d'accueil
- Parking
- Autres : chemins de randonnée, douche pour chevaux, salle de soin, balance pour chevaux,...

Matériel pédagogique et cavalerie pour l'approfondissement technique :

- Cavalerie de dressage, CSO, cross, TREC, ...choisie en fonction des contenus techniques et pédagogiques abordés
- Sellerie adaptée aux différentes disciplines (dressage, obstacle)

Pour la formation pédagogique :

- Matériel travail à pied (longe, longues rênes, matériel d'éthologie...)
- Kit complet pour la pratique de l'Equifun
- Matériel pédagogique spécifique à la pratique équestre (plots, parc d'obstacles de CSO, lisse de dressage, ...)
- Documentation pédagogique

3. Un encadrement expérimenté et qualifié

Nom et Prénom	Qualification	Statut	Rôle
Anaïs BERTHIER	DESJEPS	Responsable de formation	Suivi de l'alternance Coordination pédagogique Référent et formateur
Charlène COURTIN	BPJEPS	Monitrice Domaine des A	Formatrice

Des intervenants extérieurs pourront occasionnellement être invités afin de développer des points spécifiques : vétérinaire, ostéopathe, maréchal, cavalier professionnel, ...

PROGRAMME DE FORMATION

Module 1 : Prendre en charge des publics et encadrer des activités équestres

Volume horaire : 240 heures

- M 1.1 Les fondamentaux de l'accueil et de l'information
- M 1.2 Communication au sein de l'équipe d'encadrement et avec les pratiquants et leur famille
- M 1.3 Connaissance des principaux produits éducatifs d'un établissement équestre
- M 1.4 Connaissance des publics enfants et leurs particularités
- M 1.5 Connaissance des publics adolescents et de leurs particularités
- M 1.6 Connaissance des publics adultes et de leurs particularités
- M 1.7 Connaissances des publics spécifiques : handicap, insertion, séniors, sport santé, ...
- M 1.8 La posture, le rôle et la responsabilité de l'animateur
- M 1.9 Pédagogie : stratégies et démarches d'apprentissage, communication pédagogique
- M 1.10 Préparation et conduite de séances et de cycles d'apprentissage et d'animation
- M 1.11 Gestion de la sécurité en situation d'animation

- M 1.12 Gestion de la sécurité en extérieur
- M 1.13 Les techniques d'animation : le jeu, l'aménagement du milieu, gestion de l'espace et des déplacements, gestion du groupe, ...
- M 1.14 Progression du cavalier : plan fédéral de formation

Module 2 : Maîtriser des techniques équestres

Volume horaire : 100 heures

- M 2.1 Travail à pied : travail à la longe enrênée et à l'obstacle, travail aux longues rênes
- M 2.2 Travail sur le plat
- M 2.3 Travail à l'obstacle
- M 2.4 Travail à l'extérieur et en terrain varié
- M 2.5 Préparation d'un équidé pour le transport
- M 2.6 Embarquer et débarquer un équidé

Module 3 : Soigner et entretenir des équidés et des infrastructures

Volume horaire : 80 heures

- M 3.1 Connaissance des poneys : races, catégories de taille
- M 3.2 Connaissance des équidés : bien être équin, monde sensoriel, comportements, modes de vie et relations sociales
- M 3.3 Alimentation et abreuvement des équidés
- M 3.4 Soins courants, périodiques et de premiers secours des équidés
- M 3.5 Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- M 3.6 Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques

Module 4 : Gérer les activités, l'environnement institutionnel et règlementaire

Volume horaire : 70 heures

- M 4.1 Préparation d'animations et de stages équestres à partir des activités de la structure ou des ressources fédérales
- M 4.2 Promotion des activités de la structure équestre
- M 4.3 Réglementation de l'encadrement professionnel des APS et de l'accueil de mineurs
- M 4.4 Environnement institutionnel et obligations réglementaires et en matière d'hygiène et sécurité de la structure équestre
- M 4.5 Réglementation du transport d'équidés
- M 4.6 Les ressources et produits fédéraux

Stage de mise en situation professionnelle

Volume horaire : 945 heures

Le stage doit permettre au candidat d'aborder les situations professionnelles suivantes :

- Développement d'une posture professionnelle adaptée : ponctualité, politesse et relationnel, image et propreté, rigueur et constance, implication et engagement, curiosité et remise en question, initiative et créativité
- Accueil et prise en charge des différents publics
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à poney pour les tranches d'âge : -de 6 ans, 6 à 9 ans et 10 à 12 ans
- Encadrement en sécurité de séances d'équitation à cheval pour les publics suivants : enfants de 10 à 12 ans, adolescents, adultes
- Encadrement en sécurité de promenades équestres
- Organisation et promotion d'animations adaptées aux différents publics

- Entretien monté de la cavalerie d'école à pied, sur le plat, à l'obstacle et en extérieur
- Soins et entretien de la cavalerie d'école
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des lieux de vie des équidés
- Propreté, hygiène, entretien et sécurisation des infrastructures et des aires de pratiques
- Préparation au transport et convoyage d'équidés dans le respect de la réglementation en vigueur

MODALITÉS DE CERTIFICATION

L'attribution des blocs de compétence constitutifs de la certification professionnelle est contrôlée par les épreuves certificatives suivantes.

Les candidats n'ayant pas validé l'intégralité d'un BC peuvent conserver les bénéfices des modalités validées en vue d'une session de certification ultérieure. Sous réserve de répondre aux prérequis, il n'y a pas d'ordre imposé pour le passage de chacune des modalités.

L'attestation de stage de mise en situation professionnelle constitue un prérequis à toute certification

1. Epreuve certificative du BC1 – Participer au fonctionnement à l'entretien de la structure équestre

La certification du BC1 est assurée au moyen de la modalité suivante.

Les candidats validant la modalité valident le BC1

Production et soutenance d'un rapport de stage

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionnés au III-1 du règlement AE 2023 leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées aux C1, C2 et C3 du BC1 au moyen de la grille d'évaluation 1 figurant en annexe 4 du règlement.

- a) Le candidat transmet avant la certification par voie électronique dans le délai précisé lors de son inscription un document dactylographié personnel de 10 pages maximum correspondant aux attendus d'un écrit professionnel : orthographe et syntaxe, mise en page, sommaire, pagination...

Ce rapport comprend :

- Une présentation synthétique de l'entreprise de stage permettant de situer le contexte d'intervention du candidat : implantation, infrastructures et matériel, organigramme et fonctions de l'équipe, projet de la structure et activités organisées, publics accueillis. 2 pages maximum ;
- La description et le bilan critique des activités conduites par le candidat lors de ce stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de l'animation de la structure ;
- La présentation détaillée d'une action conduite par le candidat dans l'un ou plusieurs de ces domaines, mettant en valeur sa contribution ;
- Une copie de l'attestation de stage de mise en situation professionnelle prévue à l'annexe 6 du règlement AE 2023.

- b) Le candidat expose pendant 5 minutes maximum les enseignements tirés de son expérience lors du stage dans les domaines de l'accueil des publics, de la promotion des activités et de l'animation de la structure.

Le candidat peut utiliser les supports de son choix lors de cette présentation.

- c) La présentation est suivie d'un entretien portant sur l'ensemble des compétences du BC1 d'une durée de 15 minutes maximum avec les évaluateurs ayant pour support le rapport de stage, l'exposé et l'expérience du candidat.

La modalité est évaluée selon les critères suivants :

- La présentation de l'entreprise permet de comprendre le contexte dans lequel s'inscrit l'action du candidat ;
- La présentation et l'échange permettent de repérer l'action et le rôle du candidat dans les domaines de l'accueil, de l'animation et de la promotion ;
- L'action du candidat démontre la maîtrise des procédures d'accueil au regard du contexte décrit et sa capacité à les adapter aux attentes et besoins de la clientèle ;
- L'action du candidat démontre son implication efficace dans la mise en œuvre de l'animation de la structure ;
- L'action du candidat démontre sa participation active à la promotion de la structure ;
- L'action conduite par le candidat, détaillée dans sa présentation, est réaliste, originale et/ou innovante ;
- Le candidat présente un bilan critique témoignant de sa capacité à tirer parti de son expérience ;
- La qualité de l'expression orale du candidat permet une communication efficace.
- Les procédures de vérification de l'état du matériel et des installations sont connues et appliquées avec rigueur et régularité ;
- Le programme de gestion et d'entretien du matériel et des installations prescrit est mis en œuvre avec fiabilité ;
- Le plan de sécurisation de la structure est appliqué avec rigueur
- Le candidat formule des propositions d'amélioration continue adaptées aux spécificités de la structure dans les domaines de l'entretien et de la sécurisation ;
- Les procédures administratives sont appliquées conformément aux consignes reçues ;
- Le candidat s'implique efficacement dans la mise en œuvre du programme d'activité.

2. Epreuve certificative du BC2 – Animer et encadrer les activités équestres en sécurité

La certification du BC2 se déroule lors d'une session de certification et est évaluée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du règlement AE 2023 leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées aux C1, C2 et C3 du BC2 au moyen de la grille d'évaluation 2 figurant en annexe 4 du règlement.

Mise en situation professionnelle – Conduite de séance en sécurité

Le candidat conduit une séance s'adressant à un groupe de 4 cavaliers minimum de niveau Galop 4 maximum.

- a) Lors de son stage de mise en situation professionnelle, le candidat constitue un carnet de bord récapitulatif des groupes et séances encadrés selon le modèle figurant en annexe 8.
- b) Le public et le niveau sont précisés au candidat 30 minutes avant le début de la séance. Le candidat remet son carnet de bord aux évaluateurs. Il dispose alors de ce temps pour la préparation de séance, l'aménagement de l'aire d'évolution et la prise en charge des cavaliers.
Il n'y a pas de relation entre le choix du thème de la séance et le carnet de bord remis par le candidat.
Il n'y a pas de remise de plan de séance aux évaluateurs.
Pour l'aménagement de l'aire d'évolution le candidat peut prévoir un aide afin de manipuler du matériel si besoin.
- c) Le candidat conduit la séance en sécurité d'une durée de 20 minutes maximum mettant en œuvre un aménagement du milieu et/ou des situations ludiques permettant une participation active des cavaliers et favorisant des apprentissages en lien avec le plan fédéral de formation du cavalier.
- d) A l'issue de la séance :
 - Analyse - 5 minutes maximum
Le candidat présente aux évaluateurs, pendant 5 minutes au maximum, une analyse de son action. Cette analyse ne donne pas lieu à un échange avec les évaluateurs.

- Exposé suivi d'un échange - 10 minutes maximum

Les évaluateurs choisissent dans le carnet de bord du candidat une situation portant sur un niveau et/ou un public différent de celui de la séance.

Le candidat expose :

- Les raisons qui l'ont conduit à choisir cette situation ;
- Les consignes qu'il a données ;
- Les apprentissages que la situation a permis de développer chez les cavaliers.

A partir de l'exposé les évaluateurs échangent avec le candidat sur sa pratique pédagogique.

La modalité est évaluée au moyen des critères suivants :

- Les mises en situations choisies sont adaptées au niveau et aux caractéristiques du public
- L'enchaînement des tâches proposées respecte une logique et une progressivité qui permettent la réussite des cavaliers
- Le candidat conduit sa séance en garantissant la sécurité de tous et le respect du bien-être des équidés
- Les méthodes pédagogiques, les consignes et la communication utilisées lors de la séance, permettent un apprentissage efficace et sécurisé dans le respect de la déontologie
- L'animation de la séance favorise la confiance, la motivation et l'engagement des cavaliers
- Le candidat adapte son intervention aux comportements des cavaliers et des chevaux
- Le candidat présente un bilan objectif de son action et démontre la justesse de son analyse au regard de la progression des cavaliers, de leur adhésion, et des enjeux de sécurité
- L'exposé et l'échange démontrent la capacité du candidat à tirer parti de son expérience et des échanges avec d'autres professionnels pour améliorer sa pratique pédagogique.

3. Epreuve certificative du BC3 : Assurer le travail d'entretien et la gestion de la cavalerie d'école dans le respect de son bien-être

Peuvent s'inscrire au BC3 les candidats qui satisfont aux prérequis suivants :

- Attestation de réussite au module A de la Capacité détenteur d'équidé sur le Campus FFE

La certification du BC3 est assurée au moyen des 2 modalités suivantes.

Les candidats ayant validé les 2 modalités ci-dessous valident le BC3

- Mise en situation professionnelle – Entretien et gestion de la cavalerie et convoyage d'équidés

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du règlement AE 2023, leur permettant d'apprécier les compétences visées à la C1 et à la C2 du BC3 du référentiel de compétences au moyen de la grille d'évaluation 3-1 figurant en annexe 4 du règlement.

- a) Le candidat remet aux évaluateurs au début de l'épreuve une copie de l'attestation de stage prévue à l'annexe 6 du présent règlement
- b) Le candidat tire au sort et met en œuvre un cas pratique portant sur les compétences C1 et C2 du bloc 3
- c) Le cas pratique est suivi d'un entretien permettant d'apprécier la maîtrise des compétences C1 et C2 du bloc 3

Durée totale : 15 minutes maximum.

La modalité est évaluée selon critères suivants :

- Le suivi de la cavalerie est adapté pour préserver son intégrité physique et morale ;
- Les soins des équidés sont assurés avec rigueur et régularité dans le respect de leur bien-être et des règles sanitaires en vigueur ;

- La réglementation et les procédures de sécurité sont appliquées lors du convoyage d'équidés ;
- L'attribution des équidés d'école est cohérente avec l'utilisation visée et conforme aux consignes reçues ;
- Le candidat présente un bilan structuré de l'emploi d'un équidé d'école.

- Mise en situation professionnelle – Démonstrations techniques

La certification se déroule lors d'une session de certification et est assurée par 2 évaluateurs membres du jury mentionné au III-1 du règlement AE 2023, leur permettant d'apprécier les compétences du candidat visées à la C3 du BC3 du référentiel de compétences.

Pour valider la mise en situation professionnelle, le candidat doit valider chacune des démonstrations techniques prévues aux a, b et c, ci-dessous.

- a) Le candidat réalise une démonstration technique de travail d'un équidé à pied en longe d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3-2-1
- b) Le candidat réalise une démonstration technique montée de travail d'un équidé sur le plat d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.2 figurant à l'annexe 4 du présent règlement
- c) Le candidat réalise selon son choix une démonstration technique montée à l'obstacle ou sur un parcours en terrain varié (PTV) d'une durée d'environ 10 minutes dans les conditions prévues par la grille d'évaluation 3.2.3 (obstacle) ou 3.2.4 (PTV) figurant à l'annexe 4 du présent règlement

La modalité est évaluée selon critères suivants :

- Le travail du cheval est mis en œuvre en sécurité ;
- Le candidat utilise une technique respectueuse des modes d'apprentissage des équidés ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail à pied ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail sur le plat ;
- Le candidat met en œuvre des techniques adaptées dans le travail à l'obstacle.